



ASSEMBLEE GENERALE  
24 mai 2012  
COMPTE RENDU

L'an deux mil douze, le 24 mai, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Etaient présents : G. TURGIS, G. BELLIARD, E. de LAFORCADE, Ph. PUDDU, R. PREVEL, P. CORBET, N. DOUCHIN, G. BUSNEL, G. UNVOY, Ch. DOLLEY, A. CROCI, J.B. RAULT, D. MARTIN, X. JACQUET, M. FAUVEL, G. PAISNEL, G. DANIEL, B. LEMIERE, O. BECK, B. LECORDIER, G. LE CALVEZ, S. PAYSANT, J. MONTEIL, J. DOYERE, J. TALBOT, E. LEBRUN, F. GOURDET, P. DUGUE, F. MARTIN, D. MAIRESSE, M. MAZURE, F. GUILLON, H. GUILLE, B. LEPLY.

Absents excusés : M. DESPREZ, A. VIEL, V. BIDAN, J. DURET (procuration à R. PREVEL), D. LECORDIER, M. GUIBLE, D. MARIE (remplacé par M. FAUVEL), J.P. SALLIOT, C. DOUBLET, D. CARIOU (procuration à M. MAZURE), R. DELAUNEY, J. GUIGAUD, M. BOIZARD (remplacé par F. GUILLON), M. VAILLANT.

Secrétaire de séance : B. LEMIERE

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29 mars 2012 est validé à l'unanimité des membres présents. Monsieur MAIRESSE fait remarquer que les chiffres du fonds de concours attribué à la commune de Regnéville-sur-Mer ne correspondent pas à ceux indiqués par la presse.

Monsieur le Président ajoute les points suivants à l'ordre du jour :

- Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
- Nomination d'un élu référent au syndicat départemental de l'eau
- Nomination d'un élu référent pour le dossier crèche
- Décision modificative de 400 € sur le budget SPANC

Intervention de Monsieur Serge BRIARD, Président de la station SNSM de Hauteville-sur-Mer.

**1 – convention avec la SAFER pour les terres du Moulin de Sey :**

Monsieur GUILLE indique que la décision qui avait été prise pour la vente des terres est à reconsidérer. En effet, au vu des périmètres de protection de l'usine d'eau, il pourrait être envisagé à l'avenir d'échanger ces parcelles pour les rapprocher de l'usine des eaux. Le fait d'établir des ventes d'herbe peut être considéré comme un bail. Une convention de 6 ans, renouvelable une fois, avec la SAFER permettrait de les avoir toujours disponibles tout en étant attribuée à un fermier. La SAFER attribue les terres sur des périodes définies par la collectivité à l'intérieur de ces six années. Il propose de signer une convention avec la SAFER qui se charge de trouver un fermier. Le coût pour la collectivité correspond à 15 % du loyer demandé.

**Délibération n° 2012-03-51** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer une convention avec la SAFER pour une période de 6 ans, renouvelable une fois.

Il sera précisé dans cette convention que le droit de chasse et de piégeage est autorisé par la Communauté de Communes.

**2 – Admission en non valeur de 607,39 €**

Monsieur le Président indique que ce montant correspond à des factures de centre de loisirs pour les années 2005 et 2006. Un courrier du trésor public indique que les procédures légales n'ont pas abouti. La liquidation judiciaire de la personne concernée a été prononcée par jugement du tribunal le 22 juillet 2008. Il propose d'inscrire ce montant en admission en non valeur.

**Délibération n° 2012-03-52** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à prononcer une admission en non valeur d'un montant de 607,39 €.

### **3 – convention de mutualisation de certains locaux scolaires avec la commune Quettreville-usr-Sienne**

La convention ayant été envoyée en même temps que la convocation à l'assemblée générale, monsieur le Président demande s'il y a des observations.

Monsieur Dugué indique que la convention a été acceptée au conseil municipal de Quettreville-sur-Sienne.

**Délibération n° 2012-03-53** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président, à signer la convention de mise à disposition de locaux communaux à la communauté de communes pour l'exercice des compétences accueil de loisirs et relais assistantes maternelles. Les locaux concernés sont :

- le plateau sportif
- le préau
- les salles de garderie
- le réfectoire
- les sanitaires côté cantine,
- la salle de motricité
- le dortoir et les sanitaires (pour les mois de juillet et août).

Cette convention est signée pour une durée de 3 années à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012. Elle sera renouvelée par accord exprès entre les parties.

Un exemplaire de la convention est joint à la délibération.

Concernant l'avancement des travaux, Hubert PAGNIER indique que la dalle dans l'ancien préau est coulée. Le temps de séchage est de 4 semaines. Reste à effectuer les travaux de carrelage, chauffage et peinture. Le bâtiment devrait être livré fin juin.

### **4 - Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)**

Monsieur le Président indique que dans le cadre de la protection du littoral, des démarches sont engagées par les communes et les associations syndicales autorisées de Hauteville-sur-Mer et Montmartin-sur-Mer. Le projet porte sur la digue et la dune de Hauteville-sur-Mer et sur la digue et la porte à flots de Montmartin-sur-Mer et représente un coût d'environ 2,4 à 2,5 millions d'euros.

Monsieur Beck ajoute qu'un diagnostic doit être établi. Il faut identifier les risques, prendre des mesures transitoires et programmer des travaux. La commune de Regnéville-sur-Mer a été ajoutée à ce projet.

Le porteur de la coordination reste à identifier.

Monsieur le Président propose que la Communauté de Communes suive ce dossier technique. Tony DUROZIER sera en charge de ce dossier et détaché pour ¼ de son temps. Une subvention de l'Etat peut être attribuée à hauteur de 40 % de ce quart temps.

Monsieur Doyère indique qu'il y a déjà un PPRI dans les communes.

Monsieur Beck précise qu'il ne faut pas confondre inondation et submersion marine.

Monsieur Rault indique que les communes de Lingreville et Annoville sont aussi confrontées à ce problème. Si la Communauté de Communes intervient, c'est à quel niveau ?

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes interviendrait dans le suivi technique du dossier.

Monsieur Mairesse demande où va l'impôt levé sur les habitants du littoral concerné.

Monsieur Beck indique que l'association syndicale autorisée vote un budget. Chaque propriétaire dans le périmètre s'acquitte d'une taxe calculée au m<sup>2</sup> et fixée par l'ASA.

Monsieur Corbet précise que le périmètre n'est pas encore totalement établi.

Monsieur le Président indique que la digue appartient aux ASA, le périmètre a été mal déterminé au départ puisqu'une partie face au camping des Garennes n'y était pas. Il faut identifier le problème en ce lieu pour envisager la construction d'une digue. Ce dossier est très compliqué à monter.

**Délibération n° 2012-03-54** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer un quart temps d'un agent communautaire pour le suivi Programmes d'Actions de Prévention des Inondations et autorise le Président à demander la subvention correspondante au temps passé sur ce dossier.

### **5 - Nomination d'un élu référent au syndicat départemental de l'eau**

Monsieur le Président propose Monsieur GUILLE afin qu'il représente la Communauté de Communes au sein de ce syndicat.

**Délibération n° 2012-03-55** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme Monsieur Hervé GUILLE pour siéger au syndicat départemental de l'eau.

### **6 - Nomination d'un élu référent pour le dossier crèche**

Monsieur le Président indique que la crèche associative de Montmartin-sur-Mer accueille des enfants de toutes les communes du canton. Elle accuse un déficit et il faut trouver une solution.

Il faut étudier la possibilité de remettre les compteurs à zéro pour une éventuelle reprise par la Communauté de Communes.

Monsieur Monteil propose à Monsieur Doyère de suivre ce dossier avec les services de l'Etat concernés : CAF, PMI et Conseil Général.

Monsieur Doyère voit là un dossier très compliqué.

Monsieur Beck indique que ce sont les services de la CAF qui mèneront un audit.

Monsieur Rault aurait souhaité un audit indépendant et affirme que les crèches ne sont pas toutes déficitaires.

Monsieur Beck précise que les parents payent 1/3 des dépenses, 1/3 est payé par la CAF et l'autre tiers par la collectivité. Le taux de remplissage est de 70 %.

Monsieur le Président précise que la gestion est rigoureuse, les comptes sont bien tenus et validés par la CAF.

Monsieur Doyère s'étonne du taux de remplissage qui avait été annoncé pour 50 % en réunion de bureau.

**Délibération n° 2012-03-56** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, nomme Monsieur Joël DOYERE pour suivre le dossier de la crèche.

### **7 - Décision modificative de 400 € sur le budget SPANC**

Monsieur le Président propose la décision modificative suivante : - 400 € à l'article 615 (réparations) + 400 € à l'article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs)

**Délibération n° 2012-03-57** : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la décision modificative n° 1 suivante sur le budget annexe SPANC :

- 400 € à l'article 615 (réparations)

+ 400 € à l'article 673 (titres annulés sur exercices antérieurs)

### **DIVERS**

Monsieur le Président indique que plusieurs réponses nous sont parvenues du ministère sur le dossier TNT et demande à Monsieur Dolley de les consulter afin de faire le point de la Situation pour la prochaine assemblée générale.

Prochain Bureau : jeudi 21 juin à 18h

Prochaine AG : jeudi 28 juin à 20h

Monsieur Turgis évoque les problèmes qu'il rencontre avec France Télécom.

Monsieur Jacquet indique que le CRDA du bocage a mis en place un groupe prospective préventive sur le devenir du foncier agricole. Ce groupe étudie les cantons de Coutances, Saint-Malo-de-la-Lande et Montmartin-sur-Mer.

Madame Mazure demande quand sera conclu le contrat de territoire.

La Communauté de Communes proposera les actions à inscrire en juin pour un vote au Conseil Général en septembre.

Monsieur Monteil souhaite des précisions sur les points d'arrêt des autocars.

Monsieur Beck indique que les arrêts ont été négociés avec le Conseil Général. Un plan de financement de ces arrêts a été arrêté au Conseil Général.

Monsieur Doyère ajoute que chaque commune a émis des souhaits mais l'occasion de négocier n'a pas été donnée. Malgré cela un certain nombre d'arrêts a été ajouté sauf sur le canton de Montmartin-sur-Mer.

Monsieur le Président félicite Monsieur Doyère pour sa nomination en tant que Vice-Président au Syndicat Mixte du Pays de Coutances.

Monsieur Paisnel demande ce qu'il en est de la compétence supplémentaire SPANC afin que les particuliers obtiennent une subvention de 50 % de l'agence de l'eau pour les réhabilitations.

Monsieur le Président souhaite d'abord régler le contrat de territoire pour le dossier assainissement.

Monsieur Guille indique que 2 400 contrôles étaient prévus au départ et qu'aujourd'hui il y en a environ 2 000. Les contrôles n'étant pas terminés, il est souhaitable d'attendre.

Monsieur Paisnel indique que les contrôles ne veulent rien dire, les diagnostics sont très ambigus.

Monsieur Beck ajoute que la Communauté de Communes peut servir de boîte à lettres pour les subventions même si la compétence reste communale.

La séance est levée à 21h45.